

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

PRÉAMBULE :

- L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Concertation et complémentarité

1 – LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et son plan d'action

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL
- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL

1.3 – Une volonté municipale

- Le 1^{er} avril 2000, se tenait à St-Anaclet une consultation publique à laquelle 100 personnes participaient. Suite à quoi plusieurs des demandes exposées par la population ont été satisfaites.
- En 2000, une entente a été signée avec la Ville de Rimouski permettant à la population de St-Anaclet d'avoir accès à toutes les activités s'y déroulant comme les résidents et résidentes de Rimouski.
- Le 12 avril 2003, se tenait un colloque sur les orientations de développement lors duquel le maire de l'époque a posé la question : « *Dans quel village voulons-nous vivre ?* ». Le travail en atelier a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration qui ont bénéficié aux citoyennes et aux citoyens.
- Le 10 décembre 2009, une politique culturelle était adoptée.

Une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve donc sa place et vient ainsi compléter les actions entreprises pour améliorer la qualité de vie de toute la communauté.

2 – LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Voici en vrac quelques éléments du portrait socio-économique de la municipalité de Saint-Anaclet –de-Lessard tiré de Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 :

- Population totale : **2645** répartie en **1370** hommes et **1270** femmes
- 18% (475) de la population se situe entre 0 et 15 ans
- 65 ans et + : 10 % de la population (260) dont 110 hommes (42 %) et 150 femmes (58 %)
- Nombre de familles monoparentales : **95** (11,6%) sur un total de **820** familles
- Dirigées par un homme : **25 (26 %)** Dirigées par une femme : **70 (74 %)**
- Revenu médian (travail à temps plein) en 2005 : **35 487\$** **41 730\$ (hommes)** **35 120\$ (femmes)**

- Taux d'activité : 72,5 % 78,3 % (hommes) 65,9 % (femmes)
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des enfants : 965 personnes dont **445 hommes (46 %)** et **520 femmes (54 %)**
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des personnes âgées : 405 personnes dont 170 hommes (42 %) et 235 femmes (58 %)
- Pourcentage de faibles revenus après impôt : **5,9 %** dont **7,0 %** hommes et **4,7 %** femmes
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : 4,87 selon le MAMROT** (l'indice moyen pour le Québec est égal à 0)

2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

- Deux femmes siègent présentement sur le conseil municipal
- Les instances décisionnelles des organisations vouées à l'éducation, à la culture et aux soins de santé sont majoritairement féminines.
- Les instances décisionnelles des organisations vouées au commerce sont majoritairement masculines.
- On retrouve souvent un président, entouré de collègues féminines.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Viser une communication efficace auprès des citoyenNEs
- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Améliorer l'aspect sécurité au niveau de la circulation

3.3 – Les pistes d'action

- Adopter la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL et rejoindre les 65 municipalités et MRC qui y ont déjà adhéré
- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Utiliser les principes de la rédaction épiciène afin d'être plus inclusif dans les communications
- Favoriser l'implication citoyenne et la parité sur les instances décisionnelles
- Sensibiliser à l'adoption de mesures de conciliation famille/travail/implication sociale
- Accorder une attention particulière aux problèmes reliés à la sécurité

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique
- Collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et les autres organismes du milieu sensibilisés à l'égalité
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et demeurera attentive aux besoins exprimés par la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion des partenaires et de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006 et nouveau plan d'action 2011-2015
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, février 2009
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Ville de Montréal, *Politique : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, avril 2008
- Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Adoptée par le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard le 6 février 2012.